

## RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des modifications législatives présente son deuxième rapport que voici :

Le Comité s'est réuni le lundi 1<sup>er</sup> mai 2000, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi suivant :

(N<sup>o</sup> 19) — *Loi sur le Jour commémoratif de l'Holocauste/The Holocaust Memorial Day Act*

Michael Lazar

Congrès juif canadien et Jewish Federation of  
Winnipeg

Le Comité a examiné le projet de loi n<sup>o</sup> 19 — *Loi sur le Jour commémoratif de l'Holocauste/The Holocaust Memorial Day Act* — et a convenu d'en faire rapport avec l'amendement suivant :

### MOTION

Il est proposé que le deuxième paragraphe du préambule soit remplacé par ce qui suit :

que six millions d'hommes, de femmes et d'enfants juifs ont péri en raison de cette politique de haine et de génocide;

que des millions d'autres personnes ont été victimes de cette politique en raison de leur handicap physique ou mental, de leur race, de leur religion ou de leur orientation sexuelle.

Le présent rapport vous est respectueusement soumis.

Le président,

---

Doug MARTINDALE

Salle de comité

Le 1<sup>er</sup> mai 2000